

**Présentation de la revue thématique de l'OCDE  
Bébés et Employeurs pour la Suisse**

**Berne**

**le 28 octobre 2004**

**par**

**Martine Durand  
Directrice-Adjointe  
Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires Sociales  
OCDE**

Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur le Conseiller Fédéral, Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'être ici à Berne aujourd'hui à l'occasion de la publication de la revue de l'OCDE Bébés et Employeurs sur le thème des politiques de conciliation entre travail et vie familiale dans trois pays, la Nouvelle Zélande, le Portugal et votre pays la Suisse.

Je voudrais tout d'abord remercier les autorités suisses pour avoir organisé cette conférence de presse. Votre présence, M. Le Président de la Confédération, M. Le Conseiller Fédéral, témoigne de l'importance que vous attachez aux politiques permettant aux parents de mieux concilier leurs obligations en tant que responsables du développement harmonieux de leurs enfants et en tant que participants sur le marché de travail.

En Suisse, beaucoup de parents sont sans doute satisfaits de leur situation actuelle. Mais beaucoup se sentent aussi sérieusement contraints dans leur choix entre vies professionnelle et vie familiale. Si un nombre important de parents -- et je devrais sans doute dire plus précisément de mères -- ne peuvent pas satisfaire leurs objectifs en terme de partage équilibré entre vie familiale et travail, ils se retrouvent forcés de choisir entre avoir des enfants ou s'engager dans une vie professionnelle. Les initiatives jusqu'ici limitées et peu co-ordonnées en matière de politique familiale et des conditions de travail en entreprise peu favorables font que les mères suisses rencontrent, sans doute plus qu'ailleurs, des difficultés dans ce domaine. Cela se traduit *in fine* par pas assez de bébés et pas assez d'emploi. Face aux défis posés par le vieillissement démographique, de telles évolutions pèsent sur la croissance économique du pays et mettent en danger la viabilité des régimes de protection sociale.

Bien entendu, la Suisse n'est pas le seul pays confronté à ces problèmes. Cela explique pourquoi l'OCDE s'est engagée dans cette revue thématique sur des Bébés et les Employeurs et dans toute une autre série de travaux sur le thème du travail et de la famille. Outre la Suisse, le Portugal et la Nouvelle-Zélande, nous avons d'ores et déjà analysé la situation en Autriche, au Japon, et en Irlande ainsi qu'en Australie, au Danemark et aux Pays Bas. Nous sommes actuellement en train de terminer les études pour le Canada, le Finlande, la Suède et le Royaume-Uni. Au total, environ la moitié des pays de l'OCDE auront été couverts par cette revue thématique. Cela permettra de dégager des éléments comparatifs quant aux politiques familiales en place ou envisagées à travers l'OCDE, l'idée étant de tirer des enseignements à la fois sur ce qui marche et sur ce qui ne marche pas, de manière à proposer des pistes pour d'éventuelles réformes à définir, bien évidemment, en fonction des spécificités nationales, tant institutionnelle, que culturelle ou sociétale. Une synthèse des travaux sur ce thème sera préparée pour la réunion des ministres des affaires sociales qui aura lieu au printemps prochain à Paris. J'espère, M. le Président, M. le Conseiller Fédéral, que la Suisse participera activement à cette réunion.

L'étude de l'OCDE montre qu'en pratique l'accent est mis sur des aspects très différents de la politique familiale dans les divers pays. Pour certains, l'objectif principal est celui de l'accroissement du taux de natalité, pour d'autre celui de l'augmentation des taux d'emploi, pour d'autres encore celui de l'équité entre revenus, types de famille, ou entre les hommes et les femmes. Enfin, certains pays ont comme objectif principal celui de réduire le risque de pauvreté et de promouvoir le développement des enfants. De fait, dans tous les pays, la politique familiale cherche à établir un équilibre entre ces divers objectifs, certains ayant plus d'importance que d'autres selon les spécificités propres à chaque pays.

En ce qui concerne la question de la natalité, la Suisse a généralement eu tendance à considérer que cela relevait de la sphère privée. En revanche, c'est une préoccupation centrale au Japon par exemple où le taux de natalité est tombé à 1.3 enfant par femme. De fait, la question n'est pas seulement d'ordre privé car elle pèse sur les évolutions économiques et sociales. En Suisse, le taux de natalité n'est pas beaucoup plus

élevé qu'au Japon (1.5 enfant par femme). Est-ce que cela signifie que les jeunes suisses d'aujourd'hui ont moins le désir de fonder une famille que ceux des générations précédentes ? Cela ne semble pas être le cas. En effet, les enquêtes montrent que le nombre d'enfants désiré est supérieur au nombre d'enfants effectivement mis au monde. Cela révèle au contraire que beaucoup de femmes dans votre pays perçoivent la conciliation entre vies familiale et professionnelle comme problématique : en moyenne, à 40 ans, plus de 20% des femmes sont sans enfant, et ce pourcentage est même de 40% pour les femmes ayant un diplôme universitaire. Il est beaucoup plus élevé en Suisse que dans les autres pays -- quatre fois plus qu'en Nouvelle-Zélande ou au Portugal par exemple.

De plus en plus, les femmes suisses veulent pouvoir participer au marché du travail. Il y a trente ans, dans plus de 70% des familles avec enfant, l'homme était le seul à avoir un travail rémunéré. La situation a beaucoup évolué depuis, puisqu'en 2000, les maris et les femmes étaient tous les deux actifs dans 60% des ménages. Et de fait le taux d'emploi des femmes est relativement élevé en Suisse comparé à la moyenne des pays de l'OCDE (72% contre 60%). Toutefois cela masque une réalité : près de 45% des femmes travaillent à temps partiel, le second taux le plus élevé dans l'OCDE et surtout pour les femmes suisses ayant des enfants, le taux de travail à temps partiel monte jusqu'à 75%, soit le taux le plus élevé après les Pays-Bas. Bien sûr, le travail à temps partiel est une bonne solution pour permettre la conciliation entre travail et famille, mais, comme en Suisse, cette forme de travail se déroule sur une période particulièrement longue (bien plus longue que dans le plupart des autres pays), cela se fait au détriment des carrières professionnelles. Cette offre réduite de travail de la part des femmes représente un gaspillage de capital humain. Notre étude montre que si les taux d'emploi et le nombre d'heures travaillées par des femmes suisses augmentaient progressivement sur les 50 prochaines années, pour atteindre les chiffres masculins, le niveau de PIB pourrait être de 15 à 20% plus élevé.

Il existe dans les systèmes d'imposition et de prestations des incitations financières qui expliquent les différences entre les taux d'emploi des mères selon les pays, et en ce qui concerne la Suisse, également selon les cantons, du fait de la nature fédérale du système politique. Afin de corriger les contre-incitations à l'emploi pour le deuxième apporteur de revenu, l'une des recommandations que nous adressons à la Suisse est d'envisager un changement dans le régime d'imposition des ménages pour passer à l'imposition individuelle. De plus, en cas de mise en application d'une législation nationale sur des prestations complémentaires aux familles, on pourrait subordonner leur versement à l'exercice d'un emploi et à l'utilisation de services d'accueil agréés. Cela aurait le double avantage de rendre le travail rémunéré plus attractif pour davantage de parents et de réduire le risque de pauvreté pour les familles à faible revenu.

L'objectif de réduction de la pauvreté n'est pas primordial en Suisse, contrairement à d'autres pays comme la Nouvelle Zélande ou le Royaume Uni, essentiellement parce que les taux de pauvreté sont faibles en comparaison internationale (8% pour les ménages en Suisse, contre plus de 10% ailleurs). Cependant, comme dans les autres pays, le risque de pauvreté pour les familles qui sont sans emploi (en particulier les familles monoparentales) est quatre fois plus élevé que pour les familles en emploi. Éviter et réduire le risque de pauvreté des enfants est essentiel pour leur développement et nos analyses montrent que le meilleur moyen de lutter contre un tel risque est d'encourager l'emploi des mères. Des allocations complémentaires spécifiques et ciblées comme celles en vigueur au Tessin peuvent jouer un rôle important à cet égard et pourraient être étendues à d'autres cantons, à condition de les adapter pour valoriser le travail.

Mais, bien entendu, de telles mesures d'encouragement au travail des mères doivent aller de pair avec des mesures concernant l'accueil des enfants. Du fait du système fédéral, on note des variations importantes selon les cantons et les communes. On peut néanmoins estimer qu'au niveau national, les capacités d'accueil sont bien en deçà de la demande des parents. Le montant des dépenses publiques en faveur de l'accueil des enfants s'élèvent à 0.2% du PIB, soit 10 fois moins qu'au Danemark.

C'est parce que les capacités d'accueil des petits enfants sont insuffisantes (la prise en charge des enfants jusqu'à l'âge de 4 ans est l'une des plus faibles de l'OCDE) et que les journées scolaires sont interrompues et d'une durée limitée avec un manque de structures d'accueil péri-scolaire que beaucoup de mères en sont réduites à travailler à temps partiel ou à se retirer purement et simplement du marché du travail. Il serait souhaitable de dégager les ressources nécessaires à la création de structures extra-scolaires, de crèches et de jardins d'enfants qui en outre contribuent au développement et à l'épanouissement des enfants. De tels investissements sont souvent peu rentables pour les municipalités et il faudrait envisager une action au niveau fédéral dans ce domaine. On peut également envisager de nouveaux types de financement, tels que des partenariats entre communes ou encore entre fonds publics et fonds privés comme dans le canton de Vaud. En outre, on peut aussi envisager de subventionner la demande par le biais d'allocations directement versées aux parents, à charge pour eux d'acheter les services de qualité qui leur conviennent le mieux et de faire jouer la concurrence entre prestataires. De telles allocations existent en Australie et en Nouvelle-Zélande. Un système alternatif produisant des effets semblables est celui des crédits d'impôt, actuellement en vigueur aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Ces prestations peuvent en outre, être liées au nombre d'heures travaillées, renforçant l'intérêt financier de prendre un emploi.

Enfin, et je voudrais en terminer par là, les employeurs ont également un rôle important à jouer dans la conciliation entre vies familiale et professionnelle. Les tendances démographiques rendent impératives la mobilisation d'une plus grande partie de la population en âge de travailler. C'est aux entreprises d'offrir des conditions de travail qui permettent la participation du plus grand nombre de femmes, qui ne pénalisent pas les carrières des mères, si elles décident de travailler à temps partiel pendant une période limitée et qui permettent leur réintégration à temps plein par la suite. L'initiative récente d'accorder un congé de maternité payé va dans le bon sens pour permettre aux femmes de rester actives et encourager les employeurs à embaucher plus de femmes jeunes. Les pouvoirs publics peuvent soutenir les entreprises dans leur démarche, par exemple en aidant financièrement des audits et des prestataires qui pourraient offrir des conseils sur mesure, comme c'est le cas en Autriche. Pour quelles soient efficaces, de telles initiatives doivent être réévaluées régulièrement (tous les ans par exemple) afin que les entreprises s'engagent sur le long terme.

Monsieur le Président de la Confédération, Monsieur Le Conseiller Fédéral, Mesdames et Messieurs, j'ai bien conscience que la structure fédérale de votre pays pose des défis particuliers à la mise en œuvre d'une politique familiale ambitieuse, tant en ce qui concerne l'accueil des enfants que la réforme des systèmes d'imposition et de prestations favorisant l'emploi des parents. Néanmoins, je ne crois pas que la Suisse pourra se passer d'un débat profond sur les questions de conciliation de vies familiale et professionnelle. Le futur de son développement économique et social en dépend.

J'espère que l'étude de l'OCDE contribuera à la réflexion qui s'est engagée dans votre pays sur ces questions difficiles et que des comparaisons internationales dans ce domaine aideront au développement de politiques appropriées à la situation de votre pays.

Je vous remercie.